



Groupe
TAPURA
HUIRAATIRA



Question orale

(Séance du jeudi 13 juillet 2023)



Adressée à Monsieur Moetai BROTHERRSON, Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aérien internationaux, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, du Développement des archipels, de l'économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires.

Objet : Le soutien financier aux communes.

Monsieur le Président,

L'institution communale est le maillon de proximité entre le secteur public et les administrés. Ceci est d'autant plus vrai en Polynésie compte-tenu de l'immensité et de l'éparpillement de notre territoire.

Ainsi, le partenariat entre la collectivité Polynésie française et les communes est indispensable.

Pour rappel, le Président Edouard FRITCH a d'ailleurs œuvré dans le cadre de ses différents mandats, avec le soutien de notre sénatrice Lana TETUANUI et de notre députée Maina SAGE, à faire vivre et évoluer ce partenariat, je citerais notamment :

- La réglementation relative à l'octroi des subventions aux communes qui sont depuis transparents, clairs et connus de tous ;
- Les contrats de projets communaux permettant de répondre aux besoins et aux objectifs des communes en leur réservant une enveloppe spécifique ;
- Le choix de la politique sectorielle de l'eau et plus particulièrement de l'assainissement pour le financement en appui budgétaire de l'union européenne, pour plus de 3 milliards F CFP ;
- La convention de financement avec l'Etat pour les abris de survie pour 6 milliards F CFP ;
- Les lois du pays relatives à la mise en œuvre des articles 43-2, 48 et 55 du statut pour ouvrir de nouvelles possibilités de partenariat.
- Le fonds de transition énergétique avec une attention accentuée en faveur des communes qui désirent réduire leur dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.
- Le Contrat de redynamisation des sites de défense
- Une présidence tricéphale Etat-Pays-communes du FIP

Dans votre programme il est prévu pour les communes : la suppression sans équivoque de la délégation pour le développement des communes (DDC) et l'augmentation de la quote-part du pays dans le Fonds intercommunal de péréquation (FIP) de 8 points, passant ainsi de 17% à 25%.

Lors de votre prise de fonction, vous avez renoncé à supprimer la DDC et prévu de réorienter ses missions, vers quoi ? Jusqu'à aujourd'hui, on ne sait pas.

Le mercredi 21 juin lors du conseil des ministres délocalisé à Faaa, vous avez annoncé que tous les projets de la commune pouvaient être financés par la DDC et qu'il faut utiliser tous les crédits de ce service.

J'avoue être quelque peu désorientée par votre changement assez radical de position vis-à-vis de la DDC. Toutefois, je ne peux qu'être ravie que vous renonciez à la supprimer et que vous preniez conscience de l'importance d'accompagner les communes avec un outil si efficace, adapté et absolument pas politique (contrairement à ce que vous avez souvent insinué publiquement).

Ainsi, pouvez-vous rassurer les élus communaux, dont plusieurs siègent dans notre hémicycle, sur le maintien de la DDC à minima dans son périmètre actuel ?

Je tiens à préciser que la suppression de ce service entrainerait une remise en cause de tous les partenariats financiers Etat, Pays et communes, ce qui serait très préjudiciable aux communes.

Enfin, vous souhaitez augmenter la quote-part du FIP de 8 points pour atteindre 25%. A quelle échéance prévoyez-vous cette modification ? une croissance de 8 points signifie une augmentation d'environ 8 milliards F CFP du FIP. Comment prévoyez-vous de compenser cette perte pour le budget général de la Polynésie française ?

Par ailleurs, vous avez récemment annoncé que vous souhaitiez un transfert de compétence entre les communes et le Pays en matière de traitement des déchets et spécifiquement des ordures ménagères. Le coût de cette compétence serait annuellement d'environ 4 milliards. Comment comptez-vous financer cela ?

Entre les 8 milliards supplémentaires pour le FIP, les 9 milliards de la contribution pour la solidarité (CPS) que vous allez supprimer et les 4 milliards pour le traitement des déchets, c'est 21 milliards F CFP qu'il vous faudra trouver.

Ce montant est énorme et représente près de 20% des recettes fiscales du Pays. Vous avez à plusieurs reprises parlé du principe de réalité, nous pensons au sein du groupe Tapura qu'il est urgent que vous en preniez conscience, car les finances du Pays ne peuvent pas être mises en péril par des annonces démagogiques mais entièrement dénuées d'évaluations financières. J'en appelle aussi à la responsabilité de tous les élus de notre assemblée, car pour rappel seuls les représentants sont compétents en matière d'autorisations budgétaires.

Par conséquent, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre stratégie pour maintenir les équilibres financiers ?

